

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 22 OCTOBRE 2024, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-10-272

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

24-10-273

2. Embauche de Maxime Bégin au poste de coordonnateur à la gestion des eaux

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-381 autorisant l'ouverture du poste de coordonnateur à la gestion des eaux;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues et des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur Maxime Bégin soit engagé à titre de coordonnateur à la gestion des eaux selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 2^e échelon de ce poste. Il aura droit à des vacances annuelles calculées sur une base de 2 semaines qui seront accumulées à partir de son entrée en fonction;

Que monsieur Bégin ait une période de probation d'une durée de 12 mois et qu'il devra réussir les formations requises pendant cette période;

Que monsieur Bégin entre en fonction le lundi 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

24-10-274

3. Autorisation de l'ordre de changement 3 et autorisation de paiement – Énergère

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-057 approuvant l'octroi d'un contrat de conversion de luminaires de rues aux DEL à Énergère;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement 3 permettant l'ajout de signalisation dans le but que l'entrepreneur en électricité puisse réaliser les travaux sans l'intervention du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement 3 respecte le prix soumis autorisé par le directeur des travaux publics de l'époque, M. Christophe Mauduy, au montant total (excluant la retenue) de 6 183,82 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la facture 11859 inclut une retenue de performance de 10 % comme stipulé au contrat;

CONSIDÉRANT que le 10 septembre 2024, nous avons reçu une quittance partielle de l'entrepreneur électricien JMN au montant de 39 821,59 \$ couvrant sa partie des travaux effectués jusqu'à cette date;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le montant supplémentaire de l'ordre de changement 3 au projet de conversion d'éclairage pour un montant total de 6 183,82 \$, taxes incluses (excluant la retenue);

D'autoriser le paiement de la facture 11859 à Énergère au montant de 5 565,44 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-10-275

4. Acceptation d'une soumission – Renaissance Automobiles – Ford Edge 2020

CONSIDÉRANT que la minifourgonnette est en mauvais état et que le montant pour la réparer convenablement est bien au-delà de sa valeur (air climatisé);

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau coordonnateur à la gestion des eaux qui aura besoin d'un véhicule pour ses déplacements;

CONSIDÉRANT que le véhicule choisi n'a que 28 010 km au compteur et qu'il est garanti par le manufacturier jusqu'en juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Renaissance Automobiles et de procéder à l'achat d'un Ford Edge au prix de 29 887,75 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

24-10-276

5. Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des chemins à double vocation

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-079 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet entretien des chemins à double vocation;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 20 620 \$ suite à cette demande;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que Jean-François Landry, directeur des services techniques, soit dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

24-10-277

6. Acceptation d'une soumission – Réfrigération AirC – Thermopompe

CONSIDÉRANT que quatre compagnies ont été invitées à déposer une soumission pour l'ajout d'une thermopompe à l'hôtel de ville;

Considérant que cet achat est admissible à une subvention d'Hydro-Québec de 4 997,63 \$ qui prend fin bientôt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Réfrigération AirC au montant de 14 397,94 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une thermopompe;

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

24-10-278

7. Attestation de réalisation des travaux – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Réfection du bâtiment du parc du Petit-Bois

CONSIDÉRANT que la Ville doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT que la Ville confirme que les travaux de réfection du bâtiment du parc du Petit-Bois sont complétés conformément aux spécifications du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du projet.

ADOPTÉE

8. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-10-279

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 15.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
